

## BRIGADIER-IÈRE

TEMPORAIRE

### DATE LIMITE

24 MAI 2026 - PROLONGATION

### N<sup>o</sup> CONCOURS

ACVSAD-2026-1007

### DÉBUT DE L'EMPLOI

DÈS QUE POSSIBLE

### DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de son gestionnaire, la personne titulaire du poste surveille et assure la sécurité des écoliers et des écolières qui traversent aux intersections des rues lors des entrées et des sorties des classes afin de prévenir les accidents de circulation. Le brigadier scolaire informe et sensibilise les écoliers sur les règles de sécurité et aux bons comportements à adopter sur le réseau routier.

### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Interrompre la circulation des véhicules au moyen de l'enseigne d'arrêt portatif aux endroits où il n'y a pas de feu de circulation, lorsque la situation l'exige
- Inviter les enfants à regarder dans toutes les directions avant de s'engager sur la chaussée
- Assurer la traversée de la rue par les enfants, d'un trottoir à l'autre
- Indiquer aux enfants comment traverser la rue d'un pas raisonnable et prudent
- Respecter, en tout temps, la signalisation routière et inviter les enfants à faire de même
- Communiquer au poste de quartier concerné la description de tout flâneur aperçu aux abords des écoles
- Aviser immédiatement le 911 lorsqu'un enfant se blesse et s'occuper de lui jusqu'à l'arrivée des patrouilleurs ou de l'ambulance
- Accomplir toute autre tâche demandée par son supérieur en lien avec la fonction

*Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.*

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire selon l'échelle de traitement de la convention collective en vigueur. L'échelle de traitement salariale est de 23,42\$ / h à 31,43\$ / h (échelle 2026)
- Taux de traitement majoré de 14% pour tenir compte de tous les avantages sociaux, versé chaque semaine
- Lieux de travail : coin rue Des Landes / Du Sourcin
- Horaire de travail du lundi au vendredi  
Période 1 : 7h35 à 8h20  
Période 2 : 11h10 à 11h55  
Période 3 : 12h25 à 13h10  
Période 4 : 15h00 à 15h45

### QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'étude secondaire 5 ou équivalence reconnue par le ministère de l'éducation

### EXIGENCES

- Disponibilité en semaine ou sur appel selon l'horaire d'entrée et de sortie des élèves
- Peut être appelé à remplacer
- Capacité à travailler dans les conditions météorologiques difficiles (froid, chaleur, pluie, neige, etc.)
- Enquête de sécurité
- Expérience pertinente serait un atout
- Peut être appelé à travailler lors d'événements spéciaux de la Ville
- Être responsable, assidu et ponctuel
- Être vigilant et posséder un bon jugement
- À l'aise à côtoyer la clientèle scolaire
- Respecter des procédures et institutions/ville, écoles, etc.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, **au plus tard le 24 mai 2026 - prolongation**, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Concours : ACVSAD-2026-1007  
Service des ressources humaines  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3  
[rh@VSAD.ca](mailto:rh@VSAD.ca)

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.

NOTE : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.